

0740014N
ACADEMIE DE GRENOBLE
LYCEE PROFESSIONNEL HOTELIER FRANCOIS BISE
86 RUE D'ASNIERES
74136 BONNEVILLE CEDEX
Tel : 0450972259

ACTE TRANSMISSIBLE DE LA COMMISSION PERMANENTE

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 3

Année scolaire : 2026-2027

Nombre de membres de la CP : 8

Quorum : 5

Date de réunion de la séance initiale : 03/09/2026

Nombre de présents à la séance initiale : 4

⚠ Quorum non atteint

Nombre de présents : 3

La commission permanente

Convoquée le : 03/09/2026

Réunie le : 08/09/2026

Sous la présidence de : Francois-Vincen Lapierre

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-41

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-22, R.421-41, R.421-54

- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

- la délibération du conseil d'administration du 03/11/2025 portant délégation de certaines attributions à la commission permanente

Sur proposition du chef d'établissement, la commission permanente autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés.

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

CONVENTION AMICALE DU PERSONNEL 28/11/26

La commission permanente autorise le chef d'établissement à signer la convention avec l'amicale du personnel du lycée et la Région AURA , pour la mise à disposition de la salle de restaurant, du bar, de l'atelier pâtisserie, de la plonge cuisine d'application et de la cuisine d'application pour l'organisation du repas du samedi 28 novembre 2026. Le montant de la redevance est fixée à 75 € TTC.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 3

Pour : 3

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act
Dématisation des actes des EPLE

Le président de la commission permanente

Nom : Lapierre

Prénom : Francois-Vincen

Signé le : 11/09/2026 23:39:43